



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 12 décembre 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux : 29**

**Membres présents : 20**

**Procurations : 8**

**Absents : 1**

**Votants : 29**

**Date de convocation : 06/12/2024**

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :  
13/12/2024**

**Présents :** Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Sébastien CHAUDERON, Philippe RIGAL, Valentin DE MUER, Elodie ALBA, Olivier CHAPRON, Vicky VALLIER, Emeline ROLLAND, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE, Laëtitia IMART.

**Excusés avec  
procurations :**

Xavier BERLUTEAU à Didier ZERBIB, Fabio VITULLI à Philippe STREMLER, Orlane LABAT à Dominique ALM, Morgane CARRA à Malika BENSOUICI, Nathalie CARLES-SALMON à Magalie GRANDSIMON, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Vincent SOUBIRON à Marie-Ange KOFFEL, Jean-Paul ROBERT à Vicky VALLIER.

**Absents :** Gilles DURET

**Secrétaire :** Marie-Ange KOFFEL

<p>N° DEL/2024-5-18</p> <p><b>OBJET :</b></p> <p>Suppression d'emplois vacants et modification du tableau des effectifs des emplois permanents</p>	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L2313-1, R2313-3, et R2313-8.</p> <p>Vu le Code Général de la Fonction Publique, en particulier son article L313-1,</p> <p>Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier modifiée,</p> <p>Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) sur la suppression de ces emplois en date du 12 novembre 2024, annexé à la présente délibération.</p> <p>Considérant que suite aux avancement de grades, mutations, départ à la retraite, certains postes sont devenus vacants et ont été remplacés par des postes avec d'autres grades et cadres d'emplois</p> <p>Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant, et qu'il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, en créant, supprimant et modifiant des postes, dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.</p> <p>Considérant que précédemment les postes étaient créés sur un seul cadre d'emploi et sur un seul grade, ce qui nécessitait régulièrement de créer de nouveaux postes quand un agent bénéficiait d'un avancement de grade, ou quand dans le cadre d'un recrutement le grade du nouvel agent n'était pas le même que le précédent.</p>
--	--

N° DEL/2024-5-18

Considérant que désormais, les postes sont créés avec la possibilité qu'ils puissent être occupés sur plusieurs grades, voire sur plusieurs cadre d'emplois ; ainsi, au fur et à mesure il y aura de moins en moins de postes vacants à supprimer.  
Dans ce cadre, il est nécessaire de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

**Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- De supprimer les postes vacants suivants :

→ Filière technique :

- 1 Emploi de responsable espace public tous grades Technicien / agent maîtrise
- 2 emplois Adjoint technique principal 2e classe à temps complet et 26/35e
- 1 emploi Adjoint technique
- 1 emploi Adjoint technique 28/35e
- 1 emploi d'Agent polyvalent technique 31/35e

→ Filière culturelle :

- 1 emploi d'adjoint du patrimoine temps complet

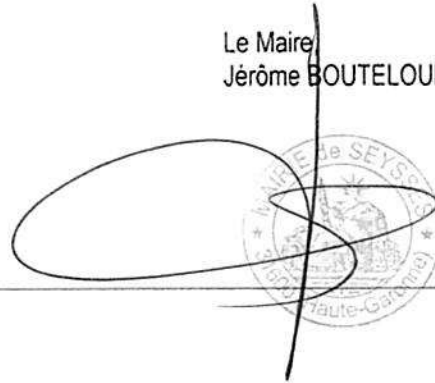
→ Filière sportive :

- 1 emploi éducateur sportif tous grades ETAPS OTAPS à temps non complet

- De modifier et de mettre à jour le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,  
au registre sont les signatures,  
pour copie conforme.

Le Maire  
Jérôme BOUTELOUP



La secrétaire de séance  
Marie-Ange KOFFEL

